

47305758

FICHE D'EXPERTISE DE COMPTE  
RENDU D'OBSERVATION

--00--

OBSERVATION EXPERTISEE PAR LES DEUX PERSONNES SUIVANTES :

- (1) .....  
(2) .....

APRES EXPERTISE CETTE OBSERVATION A ETE CLASSEE :

(METTRE UNE CROIX EN FACE DE LA RUBRIQUE CORRESPONDANTE)

	PAR (1)	PAR (2)
(A) PHENOMENE COMPLETEMENT IDENTIFIE		
(B) PHENOMENE PROBABLEMENT ASSIMILABLE A UN PHENOMENE CONNU	X	O
(C) PHENOMENE NON IDENTIFIE MAIS LE COMPTE RENDU EST DE PEU D'INTERET		
(D) PHENOMENE NON IDENTIFIE ET COMPTE RENDU D'UN INTERET SUFFISANT POUR UNE ANALYSE ULTERIEURE		

JUSTIFICATION DU CLASSEMENT DE L'OBSERVATION

PAR L'EXPERT (1) *raisonnablement une rentrée dans l'atmosphère.*

PAR L'EXPERT (2) *idem*

GROUPEMENT

COMPAGNIE

UNITÉ

PROCÈS VERBAL N° 74 du 9/1 / 1978

ANALYSE - RÉFÉRENCE

DE

AFFAIRE

épouse

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIF CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

77305757

17 décembre 77

Apparition d'Objets Volants non identifiés (O.V.N.I.)

CODÉ

NOUS SOUSSIGNÉS

M.d.l.Chef, O.P.J.

gendarme, A.P.J.

VU LES ARTICLES

16 à 20 et 7<sup>o</sup> du Code de procédure pénale

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES, QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

LE 8 janvier 78 à 10 HEURES) au bureau de la brigade nous sommes avisés téléphoniquement par madame ( ) qu'elle désire porter à la connaissance des autorités ce qu'elle a observé le 17 décembre 1977 vers 24 heures dans le ciel, à savoir un objet volant non identifié.

--- Notre interlocutrice ajoute qu'elle a longuement attendu avant de se décider de nous aviser par crainte de se voir moquer.

--- Le 9 janvier 1978 nous nous rendons au domicile de madame aux fins de recueillir sa déclaration.

ETAT DES LIEUX:

--- La demeure des époux ( ) est sise à ( ). Cette rue a un tracé ( ). L'entrée principale de la maison de M. ( ) se fait face à l' ( ) sur la voie précitée.

EXPOSE DES FAITS:

--- Le 17 décembre 1977 vers 24 heures, les époux ( ) rentrent à leur domicile avec leur trois enfants âgés de ( ) et ( ) ans. Ils reviennent de chez des amis. Monsieur ( ) qui a rentré la voiture est à l'intérieur de la maison. Madame ( ) sur le pas de la porte, montre le ciel à ses enfants. Elle leur explique la position des astres. Elle remarque dans l'espace dans une direction ( ) un objet lumineux de couleur orangée-jaune. qui se déplace vers le ( ) à très grande vitesse Il laisse derrière lui une clarté qui illumine la nuit. Elle observe ce phénomène pendant 7 à 10 secondes Elle le désigne à ses enfants qui peuvent faire les mêmes observations qu'elle. L'objet ressemble à une boule pouvant avoir un diamètre de 40 à 50 centimètres. L'OVNI, disparaît au ( ) en s'élevant dans le ciel.

ENQUETE:

--- Le 9 janvier 1978 à son domicile nous procédons à l'audition de madame ( ) qui relate dans quelles conditions elle a vu l'OVNI, dont elle est une fervente partisane. Ce qu'elle a vu n'était ni un avion ni une étoile.

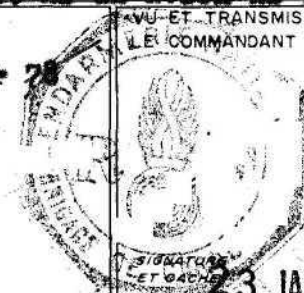
INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES

DATE DE CLOTURE

AVU-ET-TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITÉ

DESTINATAIRES	<input type="checkbox"/>	1	M. Le Préfet de ( ) à ( )
	<input type="checkbox"/>	2	M. Le Procureur de la République à ( )
	<input type="checkbox"/>	1	M. Le Général Commandant la Région aérienne à ( )
	<input checked="" type="checkbox"/>	2	M. Le Ministre des Armées Direction Gendarmerie Justice Militaire à ( )

12 janvier 78



23 JANV. 1978

LD 2 1 78

silente (Cf procès-verbal d'audition pièce N° 2) .

--- Ce même jour dans la soirée au bureau de la brigade nous procédons aux auditions des enfants

. Ils font un récit identique de ce qu'ils ont vu. (Cf procès-verbal d'audition pièces N° 3-4 et 5).

--- Aucune autre personne ne nous a fait savoir qu'un fait siége semblable avait été observé, tant au cours de la nuit du 17 au 18 décembre 1978 qu'à une date rapprochée.

--- Les renseignements que nous avons obtenus sur ces enfants, sont des plus élogieux. Ils ne s'est jamais fait remarquer par ses extravagances. Les enfants sont élevés de la meilleure façon.

Fait et clos le 12 janvier 1979

L'Officier de police judiciaire.



PROCÈS-VERBAL  
D'AUDITION

AFFAIRE  
épouse

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

GROUPEMENT

COMPAGNIE ~~DE~~

UNITÉ

P.V N° 74 / 19 78

PERSONNE  
ENTENDUE

épouse

RÉFÉRENCES

CE JOUR 9 janvier 1978

NOUS SOUSSIGNÉ(S),

, M.d.l. Chef, O.P.J.

VU LES ARTICLES 16 à 19 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS

SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,  
et entendons:

, épouse ans, employée de commerce, demeurant  
à ( ), née le  
( ) mariée, 3 enfants nationalité française qui déclare à 9 heures 30:

---Je suis une fervente partisane des O.V.N.I. (Objets Volants non identifiés).

---Le samedi 17 décembre 1977 vers 24 heures je me suis trouvée devant mon domicile. Je rentrais d'une soirée avec mon mari et mes trois enfants âgés de - - ans. Mon mari était rentré à la maison La voiture était rentrée au garage. Je parlais avec mes enfants et je leur montrais le ciel les étoiles (Je leur expliquais la position du grand chariot, du petit chariot, de l'étoile polaire. Il y avait quelques minutes que nous observions le ciel lorsque j'ai remarqué comme une étoile filante en direction de , c'est à dire dans une position . Il s'agissait à ce moment là d'une masse blanche, brillante. Tout d'un coup sortant de ce point lumineux j'ai vu comme une sorte de boule de feu J'ai perdu de vue ce que j'avais pris pour une étoile filante. Cette boule était jaune orangée, brillante, plutôt éclairante. Cette forme s'est déplacée en direction du . Le ciel s'est éclairé laissant une traînée lumineuse après le passage de l'objet. J'ai pu observer le phénomène pendant 7 à 10 secondes. J'ai eu le temps dès l'apparition de l'objet lumineux de la montrer aux enfants qui ont donc pu faire les mêmes observations que moi. Cet objet était très haut dans le ciel. Il a pu se déplacer de 110 à 130 degrés dans l'espace. Il m'a paru aller tout d'abord droit dans l'espace puis il a, me semble-t-il, monté avant de disparaître. Cette masse pouvait avoir un diamètre de 40 à 50 centimètres de diamètre. Sitôt que l'engin a disparu, nous avons pu voir un avion venant vers nous. Le contraste était évident. Ce que nous avons vu n'était ni un avion, ni une étoile filante.

Le 5 janvier 1978 à 9 heures 45.

--- Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter, ou à y retrancher.

La personne entendue

L'O.P.J.

PROCÈS-VERBAL  
D'AUDITION

AFFAIRE

épouse

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

GROUPEMENT

COMPAGNIE

UNITÉ

P.V N° 74 / 19 78

PERSONNE  
ENTENDUE

RÉFÉRENCES

CE JOUR 9 janvier 1978

NOUS SOUSSIGNÉ(S),

, M.d.l. Chef, O.P.J.

VU LES ARTICLES

16 à 19 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS

SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,  
et entendons au bureau de la brigade

, ans, écolier, demeurant chez ses parents  
( ) né le A  
( ), nationalité française qui déclare à 17 heures 30:

----- C'était le 17 décembre 1977, il était aux environs de minuit. Je rentrais avec mes parents de rendre visite à des amis. Avec nous il y avait mon frère et ma sœur. Papa rentrait la voiture au garage. Devant chez nous, maman nous montrait à moi et mon frère et ma sœur les étoiles. Nous avons pu voir dans le ciel, comme une boule de feu partant de la gauche et allant à droite. Elle était assez haute dans le ciel. De loin elle pouvait avoir un diamètre de 60 centimètres. Cette boule était de couleur jaune. Il y a une lumière dans le ciel. Derrière il y avait comme une sorte de traînée jaune. Lorsque cette chose fut sur la droite elle allait en diminuant de grosseur puis elle a disparu.-----

----- Il me semble que nous avons pu voir cette lumière pendant 7 à 8 secondes. Juste après avoir vu la boule disparaître nous avons vu un avion. Il venait en face de nous. Après avoir vu la boule se déplacer très vite nous avons eu l'impression que l'avion faisait du surplace

--- Je ne sais pas ce que c'est une étoile filante.-----

Le 9 janvier 1978 à 17 heures 45.

----- Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter, ou à y retrancher.-----

La personne entendue

L'O.P.J.

GENDARMERIE NATIONALE

GROUPEMENT

COMPAGNIE OU ESCADRON

UNITÉ  
Brigade de

P.V. N° 74 / 19 77

PROCÈS-VERBAL  
D'AUDITION

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE  
ENTENDUE

RÉFÉRENCES

CE JOUR Neuf Janvier mil neuf cent soixante dix huit,  
NOUS SOUSSIGNÉ(S), , Gendarme A.P.J.

VU LES ARTICLES 20 & 75 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS  
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,  
nous entendons :

, né le ( ) fils de et  
de , scolar, Cemeurant  
/ , qui nous déclare à 17 heures 55 :

Le samedi 17/12/77 j'étais avec ma mère, mon frère et ma soeur en train  
de regarder les étoiles, quand vers minuit ma mère a attiré notre  
attention sur une boule qui se déplaçait dans le ciel.

S.I. J'ai vu une boule de diamètre 40 centimètres environ de couleur  
jaune orange.

Il m'a bien semblé que la boule était en feu, elle laissait sur son  
passage des traînées enflammées.

Cette boule se déplaçait très vite, en illuminant le ciel sur son  
passage.

La boule est devenue de plus en plus petite, puis je ne l'ai plus vue.  
Après la disparition de la boule de feu, j'ai vu un avion, il était  
très petit et se déplaçait très lentement par rapport à la vitesse de  
la boule.

Le 9/1/78 à 18 heures 10.

Lecture faite par moi de la déclaration ci dessus j'y persiste et n'ai  
rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue :

L'A.P.J.

GENDARMERIE NATIONALE

PROCÈS-VERBAL  
D'AUDITION

GROUPEMENT

COMPAGNIE ~~de SOUSSIGNÉ~~UNITÉ  
Brigade de

P.V N° 74 / 19 77

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE  
ENTENDUE

RÉFÉRENCES

CE JOUR Neuf Janvier mil neuf cent soixante dix huit  
NOUS SOUSSIGNÉ(S), , Gendarme A.F.J.

VU LES ARTICLES 20 à 75 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS  
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

nous entendons :

, né le / ( ), demeurant  
à / , qui nous déclare à  
17 heures 30 :

Le samedi 17 décembre 77 vers minuit ma mère nous montrait à mon frère  
et moi-même les diverses étoiles. Tout à coup ma mère nous a dit :  
"regardez".

J'ai vu une boule de couleur jaune orangée d'un diamètre de 40 centimètres  
environ qui se déplaçait dans le ciel à très grande vitesse.

J'ai vu cette boule pendant environ 7 à 10 secondes.

La boule est devenue de plus en plus petite, puis je ne l'ai plus vue.

S.I. la trajectoire était rectiligne du moins me semble t'il.

S.I. Je ne peux rien dire sur la hauteur : elle était très haute.

S.I. Cette boule était lumineuse, elle éclairait le ciel tout autour  
d'elle et laissait une traînée lumineuse dans le ciel.

Le 9/1/78 à 17 heures 55.

L'assurance faite par moi de la déclaration ci dessus, j'y persiste et n'ai  
rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue :

L'A.P.J.